



ORGANISME
DE FORMATION-CFA

DISPENSES & EQUIVALENCES

BPJEPS ACTIVITÉS DU RUGBY À XV

DISPENSE DES EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION

JE SUIS DISPENSÉ DES EPEF SI

- Je suis sportif de haut niveau en rugby à XV inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L. 221-2 du code du sport.
- Joueur ou joueuse professionnel(le) ayant évolué dans les cinq dernières années précédant l'entrée en formation et pendant au minimum trois saisons sportives, au sein des deux plus hauts niveaux de compétition en France ou à l'étranger.

où

- Je suis titulaire d'un des diplômes suivants :
 - BPJEPS spécialité "activités sports collectifs", mention "Rugby à XV" (BPJEPS en 10 UC) assorti du brevet fédéral découverte initiation ou développement ou perfectionnement ou optimisation délivré par la FFR
 - Brevet fédéral perfectionnement ou optimisation délivré par la FFR ;
 - Brevet fédéral découverte initiation ou développement délivré par la FFR ;
 - CQP « moniteur de rugby à XV » ;
 - CQP « technicien sportif rugby à XV » ET que je justifie d'une expérience d'encadrement sportif du rugby à XV de deux saisons sportives lors des 5 dernières années ;
 - UC 3 ou 4 du BPJEPS spécialité activités sports collectifs mention « rugby à XV » - RNCP4521 assorti du brevet fédéral perfectionnement ou optimisation délivré par la FFR à XV
 - UC 3 ou 4 du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « rugby à XV » - RNCP36249

DISPENSES DES EPMSP

JE SUIS DISPENSÉ DES EPMSP SI

- Je suis titulaire d'un des diplômes suivants :
 - BPJEPS spécialité "activités sports collectifs", mention "Rugby à XV" (BPJEPS en 10 UC) assorti du brevet fédéral découverte initiation ou développement ou perfectionnement ou optimisation délivré par la FFR
 - Brevet fédéral perfectionnement ou optimisation délivré par la FFR ;
 - Brevet fédéral découverte initiation ou développement délivré par la FFR ;
 - CQP « moniteur de rugby à XV » ;

- CQP « technicien sportif rugby à XV » **ET** que je justifie d'une expérience d'encadrement sportif du rugby à XV de deux saisons sportives lors des 5 dernières années ;
- UC 3 ou 4 du BPJEPS spécialité activités sports collectifs mention « rugby à XV » - RNCP4521 assorti du brevet fédéral perfectionnement ou optimisation délivré par la FFR à XV
- UC 3 ou 4 du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « rugby à XV » - RNCP36249

EQUIVALENCES D'UC

JE PEUX ÊTRE ALLÉGÉ DANS LE CADRE DE MA FORMATION SI JE SUIS TITULAIRE D'UNE OU DES CERTIFICATIONS SUIVANTES

CERTIFICATION	BC1	BC2	BC3
BPJEPS ASC mention Rugby à XV (BPJEPS en 10 UC)			X
UC 3 et 4 du BPJEPS mention Rugby à XV			X